



**RÈGLEMENT DE COURSE**  
**12ème PRIX DU SPRINTER CLUB LIGNON / DUO GENEVOIS 2026**  
*Mémorial Jean-Marc Fortis*

## 1. Organisation

**Date** : Samedi 25 avril 2026

**Lieu** : Soral – (Domaine des Lolliets)

**Organisateur** : Sprinter Club Lignon - [www.sprinterclub.ch](http://www.sprinterclub.ch)

**Directeur de la manifestation** : Jean-Marc Fuhrer

079/771.86.37, [duogenevois@gmail.com](mailto:duogenevois@gmail.com)

**Commission sportive** : Damien Fortis 076/693 28 46

**Responsable technique** : Loic Hugentobler 078/618.00.38,  
[loic.hugentobler@genevecyclisme.ch](mailto:loic.hugentobler@genevecyclisme.ch)

**Responsable Media - VIP** : Piero Bracone 079/503 28 83

**Responsable sanitaire** : Marc Waldispühl, 079/786.48.01

**Collège des Commissaires** : Défini par Swiss Cycling

- Président du jury : Nicolas Hrdina
- Chef de course : Laurent Pittet
- Commissaires moto : Gilles Flaction, Edy Zellweger, Frédéric Luy
- Juge de l'arrivée : Pascal Ingold
- Stagiaire : Alexandre Clavien, Sylvain Imbourg

## 2. Inscriptions

**Ouverture des inscriptions** : 15 mars 2026

**Délai d'inscription** : 23 avril 2026

**Frais d'inscription** :

- CHF 17.- catégorie U17 par course
- CHF 17.- catégorie FB par course
- CHF 18.- catégorie U19 par course
- CHF 22.- catégorie FE par course
- CHF 0.- catégories U11, U13, U15

**Inscriptions tardives** : **Aucune inscription ne sera acceptée après le 23 avril 2026.** Les coureurs n'ayant pas payé leur finance d'inscription avant cette date seront considérés comme non-inscrits et leur inscription annulée.

## 3. Règlement Duo Genevois



Ouvert aux catégories FB+U17 et FE+U19. Il concerne le Prix du Sprinter Club Lignon et le GP du VC Lancy.

Deux courses nationales distinctes avec un classement général sur les deux jours.

**Barème des points** : 1er = 1 point, 2ème = 2 points, etc. Seuls les coureurs ayant terminé les deux courses sont classés. En cas d'égalité, le classement du GP du VC Lancy est déterminant.

**Maillot de leader** : remis après la 1ère course et obligatoire lors de la 2ème.

**Remise des prix** : aux 10 premiers U17 FB, aux 10 premiers U19, FE et aux 5 premières FB.

#### 4. Programme et Dossards

**Remise des dossards (valable pour les 2 jours du Duo Genevois) :**

- 10h00 - 13h15 : U19, FB+U17, U15 (Ecole de Soral)

**Départs / Arrivées** : Domaine des Lolliets, Soral

**Horaires de courses :**

- 12h00 U17+FB, 8 tours 54.800 kms
- 12h01 U15, 4 tours 27.400 kms
  
- 13h45 U19+FE, 15 tours 102.750 kms
- 13h46 U13, 2 tours, 13.700 kms
- 13h47 U11, 1 tour 6.850 kms

Remise des prix :

14h30 : **Remise des prix** (U15, U13, U11, U17 et FB)

16h10 : Remise des prix U19 & FE

#### 5. Règles et Pénalités

- Suppression de la feuille de signatures.
- Délais éliminatoires : Catégorie U19, retard >08 minutes à un tour de l'arrivée = coureur stoppé.
- Barème de pénalités de l'UCI applicable.
- Braquets libres pour toutes les catégories en Suisse depuis le 01.01.2023.
- Giratoires : doivent être pris par la droite, sous peine d'exclusion.

#### 6. Assistance et Sécurité

- **Assistance sécurité** : BMW Moto Club Genève.
- **Zones de ravitaillement** :
  - U19 : ravitaillement autorisé entre les tours 4 et 12.
  - U17: ravitaillement autorisé entre les tours 4 et 6
- **Dépannage neutre** : un véhicule par catégorie U19+FE et FB+U17

## 7. Logistique

- **Parkings : Village de Soral**
- **P1** : près de l'école, environ 20 places. (Réservé camping-car)  
**P2** : chemin des Noyers, juste après l'aire de jeu pour enfants, derrière l'école. Environ 100 places en épis le long du chemin. (Banquette herbeuse)  
**P3** : parking motos au départ, dans le domaine des Lolliets

### Gestion des déchets :

- Les coureurs doivent remettre leurs déchets à un accompagnant.
- Tout jet d'objet dangereux est interdit et sanctionné (art. 2.12.007 / 8.3).

## 8. Protocole et Remise des Prix

- **U13-U11** : 14h30
- **U15** : vers 14h30 près de la ligne d'arrivée.
- **Autres catégories** :
  - Aucun prix versé sur place.
  - **Les coureurs doivent fournir un IBAN à l'inscription pour recevoir leur prix dans la semaine.**
  - Podium aux 3 premiers + remise du maillot de leader à l'horaire prévu
- **Prime volante** (mémorial JM Fortis) : U15 – U17 – U19 – FB – FE  
Une prime de 150 CHF sera attribuée au premier coureur de chaque catégorie lorsqu'il franchira la ligne de départ/arrivée. **L'annonce de cette prime volante se fera par l'agitation d'un drapeau vert, indiquant que le sprint pour cette prime aura lieu lors du prochain tour.**

## 9. Services

- **Vestiaires et douches** : Salle de Gym de Soral
- **Buvette et restauration** : Un Food truck sera également présent sur le domaine
- **Service sanitaire** : Samaritains de Bernex - Urgences : 144.
- **Hôpitaux** :
  - Hôpital de la Tour, Meyrin (022 719 61 11).
  - HUG (022 372 81 20).

**Parcours** : Circuit de 6,850 km avec 84 m de dénivelé.

## 10. Responsabilité



Les participants au « Duo genevois » prennent part à l'épreuve sur des voies ouvertes à la circulation publique et s'engagent à respecter en tout temps les règles de la circulation routière au sens de la **Loi fédérale sur la circulation routière (LCR)** et de son ordonnance d'application (**OCR**).

L'organisateur met en place des mesures de sécurité appropriées, notamment l'intervention de moto-agents de circulation dûment accrédités ainsi que l'instauration d'un sens unique sur certains tronçons, sans que cela n'entraîne une fermeture complète au trafic.

La participation se fait sous la seule responsabilité des coureurs. Ces derniers renoncent à toute prétention en dommages-intérêts ou réparation contre l'organisateur, ses auxiliaires ou toute personne mandatée par celui-ci, pour autant qu'aucune faute grave ou intentionnelle ne puisse être reprochée à ces derniers au sens de l'**art. 100 CO** et des principes applicables en matière de responsabilité civile.

Le participant reconnaît que la pratique du cyclisme en compétition comporte des risques inhérents, notamment liés à la vitesse, à l'état de la chaussée, aux conditions météorologiques et au comportement des autres participants.

En s'inscrivant à l'épreuve, le participant déclare accepter ces risques normaux et prévisibles.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des dommages corporels ou matériels subis par le participant résultant d'un fait personnel, du fait d'un autre participant ou d'un tiers, ou d'un événement imprévisible et irrésistible, **hors faute prouvée de l'organisateur**.

Le participant s'engage à respecter le règlement de l'épreuve, le code de la route, ainsi que les consignes de sécurité données par l'organisateur et les officiels.

Il appartient au participant de s'assurer personnellement contre les risques corporels et matériels encourus lors de l'épreuve.

## 11. Parcours et agent de sécurité

